Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260303-DEL_2026_07-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-07

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2026

Le 3 mars 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 13 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 13

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ, Marina JUBIN, Romain GUILLET.

Absents excusés : Maud HOUSSAIS

Secrétaire de séance : Damien LABBÉ

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2026 ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **ARRETER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2026.

A La Landec, le 3 mars 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Damien LABBÉ

Le Maire,

Didier SAILLARD